

**AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet :

Que le conseil de la Municipalité de L'Islet devra statuer, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le mardi 14 janvier 2025 à 19 h 30 en présentiel ainsi qu'en vidéoconférence, sur la demande de dérogation suivante :

Nature et effet :

L'immeuble ci-après décrit est situé dans la zone résidentielle 70Ra du règlement de zonage de la Municipalité de L'Islet. Il s'agit du lot portant le numéro cadastral suivant : 5 653 869.

Dérogation mineure

La demande vise un garage isolé (bâtiment complémentaire) qui ne respecte pas les dispositions de l'article 7.5.8 du règlement de zonage 158-2013 actuellement en vigueur, pour ce qui est de sa localisation par rapport au bâtiment principal, puisque ce garage est situé dans la cour avant de la résidence, tel que le tout est rapporté à l'item 10.1.3 du certificat de localisation produit par un arpenteur-géomètre.

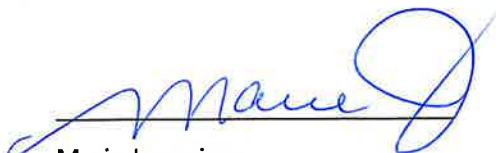
La demande vise donc à déroger aux dispositions de l'article 7.5.8 du règlement de zonage afin d'accepter la localisation actuelle du garage conformément au règlement de zonage en vigueur.

Identification du site concerné :

- Adresse : 10, route du Rocher
- Numéros de lot : 5 653 869

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À L'ISLET, CE 17 DÉCEMBRE 2024.



Marie Joannisse

Directrice générale greffière-trésorière